

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1905

SOIXANTE ET UNIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1905

JETON FRANCO-ALLEMAND
DE
LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE
ET
MÉREAUX MAYENÇAIS CONTREMARQUÉS
DE 1792 A 1814.

§ I.

JETON FRANCO-ALLEMAND.

Certaines études parues dans la *Revue belge* en 1899 et en 1901 ont fait ressortir la situation particulière des provinces rhénanes au moment de leur envahissement par les Français en 1792 (1). Cette invasion des armées et des idées républicaines eut notamment pour résultat d'occasionner à Mayence la création d'un club, qui chercha à ressembler aux assemblées révolutionnaires de Paris. Ce prétendu rival du fameux Club des Jacobins se prévalut des principes de Liberté et d'Égalité qui étaient le prétexte de la plupart des mou-

(1) *Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'Électorat et après l'annexion à la République française.* (R. B. N., 1899, pp. 168, 313 et 434.)

Remarques nouvelles sur les assignats du siège de Mayence de 1793 et sur les méreaux de péage du pont. (R. B. N., 1901, p. 321.)

vements populaires de cette période de temps. Les clubistes, décidés à imposer leurs volontés aux populations rhénanes, eurent à leur tête des sectaires violents, gratifiés par les Mayençais de la qualification de « Matadors ». Ces tribuns avaient la prétention d'enflammer les cœurs des Allemands pour les doctrines nouvelles et même de fonder une République sœur. Un nommé Forster, écrivain passionné, passait pour être leur chef. Il fomentait l'insurrection contre les gouvernements établis depuis plusieurs siècles. Il proclamait que la Révolution, malgré tout ce qu'elle avait d'horrible, de *greulich*, demeurait l'unique ressource de l'humanité.

« Mais les Mayençais refusèrent de suivre les idées de ces clubistes et ne virent pas les événements avec les mêmes yeux », dit l'impartial historien, M. Chuquet (1).

Cette situation démontre la coexistence, à Mayence, de deux factions diamétralement opposées. L'ouvrage, dont nous venons de citer un court passage, consacre de nombreuses pages à rapporter les diverses péripéties des luttes qui en furent la conséquence. Les faits survenus à cette époque occasionnèrent la création d'au moins deux ou trois petits monuments métalliques restés ignorés jusqu'à ce jour et qui s'expliquent les uns par les autres.

Aux mois d'octobre et de novembre 1793, des

(1) *Les guerres de la Révolution, VII. Mayence, 1792-1793*, par CHUQUET. Paris, Plon, éditeur, pp. 25 à 28.

controverses violentes s'élevèrent dans les séances du Club. L'un de ses membres, appelé Wedekind, voulut en imposer à ses adversaires et il chercha à impressionner l'imagination du peuple par des cérémonies pompeuses. En conséquence, il proposa de détruire « la pierre du marché revêtue d'une lame de fer de cinq pieds servant d'étalon pour les mesures usitées à Mayence ». Il demandait à planter ensuite au même endroit un arbre de la liberté et à se servir du fer, qui recouvrait la pierre, pour frapper une médaille commémorative, où se liraient ces mots : « Le soleil de la Liberté l'a fondue. »

La proposition de Wedekind fut adoptée. On décida qu'il serait procédé d'une façon grandiose à ces actes révolutionnaires. Le 3 novembre 1793, les clubistes se rendirent processionnellement sur la place du marché. Tous avaient le même signe distinctif : *une médaille de cuivre jaune attachée par un ruban tricolore* entre le troisième et le quatrième bouton de l'habit. Sur cette médaille étaient gravées les deux lettres F. G. signifiant : F(reiheit) Liberté — G(leichheit) Égalité. La musique militaire joua la *Marseillaise* et le *Ça ira* (1).

Cette médaille, malgré les recherches les plus minutieuses effectuées à Mayence, n'a pu encore être rencontrée. On est par suite obligé de supposer que les républicains mayençais se seraient bornés peut-être à porter à leur habit une médaille

(1) CHUQUET, *Mayence*, p. 35.

de type républicain banal, comme il s'en fabriquait à cette époque un si grand nombre. Ils l'auraient attachée entre le troisième et le quatrième bouton de leur habit, au moyen d'un ruban tricolore, sur lequel les initiales F — G. auraient été simplement brodées. Ces rubans, dont l'existence est probable, n'ont pas davantage été retrouvés.

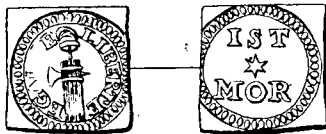
La pierre, dans laquelle était encastrée l'étalon municipal, fut attaquée pour la forme par un certain nombre de coups de marteau. Un arbre de la Liberté fut planté suivant les rites républicains, au milieu d'un grand concours de soldats et d'hommes armés.

La médaille de fer, dont Wedekind avait fait décider la frappe avec la légende : *Le soleil de la Liberté l'a fondue*, ne paraît pas avoir jamais été dessinée, et encore moins frappée. Car, pour la créer, il aurait fallu un certain temps et surtout une suite dans les idées, ainsi qu'une période de paix, qui n'étaient pas l'apanage des sectaires ayant voté d'enthousiasme la proposition destructive de l'ancien ordre de choses. Le fer, peu malléable, n'a servi que très difficilement et exceptionnellement pour des frappes de médailles. La question est posée. On verra si quelque document intéressant sera mis au jour à ce sujet.

Mais si cette médaille de fer ne semble point avoir été forgée, le parti adverse, c'est-à-dire certains Mayençais, opposés aux idées de la Révolution, ont du moins fait circuler entre eux un petit

jeton pour protester à leur manière contre la cérémonie dont nous venons de donner le détail, et surtout contre la médaille-décoration dont les clubistes avaient jugé bon de se parer entre le troisième et le quatrième bouton de leur habit. Les Mayençais restés fidèles à l'ancien état des choses étaient effectivement nombreux. Une partie notable de la population urbaine vivait de l'archevêque-électeur de Mayence, des personnalités qu'il entretenait ainsi que de son haut clergé. Par intérêt personnel, tous ces hommes étaient opposés aux idées nouvelles. Suivant la propension naturelle du caractère allemand, ils devaient être curieux de détenir en leurs mains et de se montrer en riant un signe de protestation sous forme de jeton populaire anti-français.

La petite médaille reproduite ci-dessous est la contre-partie de l'insigne-décoration cher aux Matadors et à leurs partisans. Elle pèse 2 grammes 75 centigrammes.



Elle porte au droit le faisceau républicain surmonté du bonnet phrygien. La légende LIBERTE — EGALITE rappelle tant la devise républicaine, qui était celle des assemblées révolutionnaires de Paris et des régions envahies, que surtout les deux initiales F(reiheit) Liberté — G(leichheit) Égalité

figurant sur la décoration ou au moins sur le ruban suspensif en question.

Le revers, dont l'interprétation était longtemps restée inintelligible, au moins en France, porte en deux lignes : IST — MOR. Ces deux mots constituent un singulier mélange d'allemand et de français. Le premier est d'origine germanique et a le sens de : C'est. Le second est d'idiome français, mais son orthographe est germanisée. Il a le sens de : mort.

C'est mort, signifie d'une part que : Liberté, égalité, c'est mort, c'est-à-dire c'est un vain mot, et d'autre part que Liberté, égalité, c'est la mort, la perte, le malheur du peuple mayençais. C'est un leurre, une tromperie (1).

Ce jeton populaire existe dans notre collection frappé sur flan carré, mais il a dû être également créé sur flan rond.

La devise : Liberté — Égalité s'est trouvée exceptionnellement plus personnelle à Mayence à cette date précise. En effet, dans la séance du 15 novembre 1793, Forster, dont il a été question,

(1) Cette interprétation a été fournie par le docte M. Paul Joseph, directeur du *Frankfurter Münzzeitung*. Ce numismatiste érudit nous a affirmé avoir déjà eu occasion de rencontrer quelques jetons identiques dans les collections rhénanes ou allemandes. Pour lui comme pour un certain nombre de numismatistes des bords du Rhin, la traduction qui vient d'être donnée n'est pas douteuse.

Nous devons exprimer notre gratitude à M. Paul Joseph, tant pour le renseignement ci-dessus que pour les indications si précises qu'il nous a fournies au sujet du poinçonnage des autres méreaux mayençais, dont il sera question dans le § II.

répéta devant les clubistes assemblés ce qu'il avait déjà énoncé plusieurs fois :

« Que la France n'abandonnerait jamais le peuple, qui voterait comme elle une constitution fondée sur la *Liberté et l'Égalité*. »

« *Que la devise : Liberté — Égalité était désormais celle de Mayence* » (1).

Le jeton, mi-parti allemand mi-parti français, portant cette devise paraît dès lors ne pouvoir provenir que de Mayence et de cette époque même. Les mots si anormaux qui y figurent ne sauraient avoir d'autre interprétation que celle fournie par les curieux événements politiques dont le résumé succinct a été donné.

Ce petit morceau de métal ne peut pas avoir été créé à une date ultérieure, par exemple à l'époque où le parti opposé aux Français l'a emporté, et après que les Prussiens se sont emparés de la ville le 22 juillet 1793. Les Allemands et la faction patriote de Mayence ont préféré, après être rentrés en possession de la ville et de leurs libertés anciennes, d'une part, répudier les emblèmes et devises de la République et, d'autre part, constater la situation vraie par la frappe de médailles non plus partiellement clandestines, mais officielles cette fois et rédigées clairement et en entier dans le langage national courant. Le recueil des médailles de la Révolution française d'Hennin con-

(1) CHUQUET, *loc. cit.*, pp. 39 et 40
FORSTER, VI, 413-431.

tient les pièces qui rappellent par leurs légendes comment :

Friedr. Wilhelm II, Selb-
vertheidiger des deutschen
Reiches. Mainz von den
Franzosen befreiet. Mit
deutschen Truppen besetzt
d. 22 July 1793.

Frédéric - Guillaume II,
défenseur personnel de l'em-
pire d'Allemagne, a délivré
Mayence des Français et l'a
occupée avec l'aide des
troupes allemandes le 22
juillet 1793.

et comment :

Die Helden Deutschlands
siegten. Mainz ward einge-
nommen (1).

Les héros de l'Allemagne
ont vaincu et ont pris
Mayence.

Les événements politiques qui viennent d'être relatés portent donc à considérer comme vraisemblable l'appréciation de certains numismatistes des bords du Rhin, lorsqu'ils assurent que le petit jeton bilingue dessiné plus haut n'a pu être que le cri populaire des patriotes allemands protestant contre le Club républicain mayençais.

Mais il est nécessaire d'indiquer, d'autre part, l'interprétation différente que des archéologues et des historiens mayençais estiment se rapprocher davantage de la vérité.

On connaît un certain nombre de méreaux mayençais sur lesquels I. ST. a le sens de I. ST(ucken) — une charge, notamment ceux cités dans le § II ci-après. Nous avons précédem-

(1) HENNIN, *Histoire numismatique de la Révolution française*, p. 351, pl. 58, nos 521 et 522.

ment publié (1) un exemplaire daté de 1793, portant intégralement l'inscription 1. STECKENHOLZ, et autorisant soit à prendre une charge de bois dans les magasins municipaux soit à entrer une charge de bois dans la ville.

Il existe également toute une série de méreaux mayençais de la fin du XVIII^e siècle, destinés à conférer au porteur le droit de faire passer une charge de telle ou telle marchandise par les différentes portes de Mayence. Ces jetons, dont une suite importante figure dans la collection de S. A. le prince Alexandre de Hesse, portent, indiqués par des initiales, dans les conditions ci-après, les noms des portes dont la traversée était ainsi autorisée :

E. T. pour la Eisernes Thor. — Porte de fer.

R. T. pour Raimondi Thor. — Porte Raimondi.

A. T. pour Altes Thor. — Vieille porte.

G. T. pour Gau Thor. — Porte de Gau, Palatinat.

Ces morceaux de cuivre, frappés d'empreintes conçues dans le style allemand, sont antérieurs à l'arrivée des Français à Mayence (2).

Il est possible que le méreau dessiné ci-dessus, et qui, d'après son type, doit dater des environs de 1793, ait été créé par l'administration française

(1) *R. B. N.*, 1899, p. 445, pl. XIII, n° 14.

(2) Nous ne saurions trop exprimer notre gratitude à M. le Dr Bockenheimer, auteur de plusieurs ouvrages importants concernant l'histoire de Mayence, pour l'infatigable obligeance avec laquelle il a bien voulu faciliter nos investigations.

pour permettre l'entrée non plus d'une charge de bois (1 STECKEN HOLZ) mais de I. ST(ucken) MOR(tel ou ser), c'est-à-dire d'une charge de mortier, soit de chaux mélangée de sable.

Cette charge de mortier aurait été destinée soit à des constructions de maisons, soit plutôt aux travaux de fortifications, qui ont été effectués pendant le premier semestre de l'année 1793 par les Français assiégés. Ce méreau a pu être une sorte de bon de monnaie constatant le travail effectué par des entrepreneurs de transports ou même de terrassements.

Il se peut encore que ce méreau ait été créé par l'administration française pour autoriser le passage d'une charge I ST(ucken) — de M. — Mortier, ou d'une marchandise dont le nom commence en allemand par la lettre M. en franchissant la porte dite O(ber) R(hein) supérieure du Rhin, ou O(ber) R(aimondi) supérieure Raimondi. A l'encontre de cette interprétation, il convient de faire remarquer qu'aucun signe de ponctuation ne figure entre les différentes lettres, et que par conséquent à *priori* chacune d'elles peut difficilement être considérée comme représentant l'initiale d'un mot.

En dernier lieu, on a émis la supposition que le méreau en question pourrait être un fierton, soit un poids monétaire de changeur. Cette hypothèse paraît bien difficile à admettre quand on remarque que, d'une part, le type ne rappelle aucune des monnaies de la période républicaine, et que,

d'autre part, le poids minime de 2 gr. 75 cent. ne paraît pas concorder avec la pesanteur d'une espèce républicaine, dont on aurait intérêt à vérifier la lourdeur. De plus, aucun ajusteur de poids n'aurait pu avoir l'idée de fabriquer des fiertons de vérification au cours de la période si tourmentée du siège, alors que le numéraire de circulation faisait défaut et que l'on avait recours à des émissions d'assignats.

Nous avons ainsi relaté impartialement toutes les hypothèses qui ont été successivement émises au sujet de la destination de la pièce dessinée plus haut. Chaque numismatiste est libre de choisir celle qu'il considère comme la plus probable. La découverte d'un document décisif pourrait seule permettre de trancher dans l'avenir la question de savoir celle de ces diverses interprétations qui doit être reconnue incontestable.

(A suivre.)

P. BORDEAUX.

JETON FRANCO-ALLEMAND
 DE
LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE
 ET
MÉREAUX MAYENÇAIS CONTREMARQUÉS

DE 1792 A 1814.

(Suite (1).)

§ II.

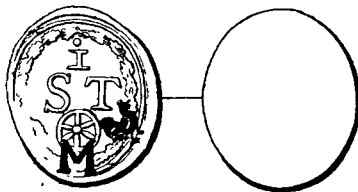
MÉREAUX MAYENÇAIS CONTREMARQUÉS
 DE 1792 A 1814.

Les méreaux d'entrée étaient d'un usage courant à Mayence, non seulement pour le passage du pont, ainsi que de précédents travaux l'ont établi, mais encore pour permettre l'introduction dans la ville des charges de diverses denrées et notamment de bois. On entendait par charge la quantité de marchandises contenue dans une voiture d'une grandeur déterminée. La question de savoir si ces méreaux de cuivre étaient, à la fin du XVIII^e siè-

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1905, p. 63

cle, remis contre espèce ou gracieusement à titre de simple contrôle, n'est pas encore complètement éclaircie. Mais leur emploi est certain. Ces méreaux, frappés sur flan de cuivre, le plus souvent ovale, portaient la mention : I — ST. en deux lignes, signifiant : 1 Stucken = 1 charge; au-dessus de la double roue, armoirie de Mayence. Ils constataient soit le paiement reçu par les employés de la ville, soit l'autorisation concédée à titre gratuit au moment où la marchandise soumise à vérification franchissait les portes de la cité.

Quand les Français s'emparèrent de Mayence, en 1792, ils voulurent profiter des bénéfices à réaliser au moyen de la vente des méreaux permettant l'entrée en ville. Dans ce but, ils contremarquèrent du coq gaulois, emblème alors éminemment français, les méreaux en usage. L'objet de ce poinçonnage était d'empêcher soit les employés receveurs, soit les contribuables, de faire usage des anciens méreaux. De cette façon, il pouvait être facilement constaté en ville que la perception des droits d'entrée avait été effectivement opérée pour le compte de l'administration nouvelle et française.



Le méreau ci-dessus fournit un spécimen de cette contremarque apposée en creux, représentant le coq gaulois.

Le poinçon paraît avoir été fait hâtivement pour permettre la contremarque. Il montre un coq gaulois, pareil à celui figurant à côté du génie de la loi sur les écus français de six livres de l'époque.

Quand, après le 22 juillet 1793, Mayence fut retombée en la possession du roi de Prusse et de l'empire d'Allemagne, l'administration chargée de distribuer ou de vendre ces petits jetons *sui generis* changea de maître. Mais comme on n'avait pas le temps de frapper de nouveaux méreaux, cette administration municipale allemande, obéissant aux mêmes mobiles qui avaient dicté la conduite antérieure des Français, entendit contremarquer à son tour les méreaux en circulation. Elle y fit poinçonner une M, initiale du nom de Mayence. Nous verrons plus loin que cette lettre avait figuré au revers des méreaux émis du temps des archevêques électeurs. Le but de ce nouveau poinçonnage a été de rendre valables aux yeux des fonctionnaires allemands les méreaux qui venaient d'être marqués du coq gaulois et de garantir de même la perception des droits au profit de la municipalité. La petite médaille ovale ci-dessus sert donc d'abord à permettre les entrées de marchandises dans Mayence antérieurement à 1792 avant d'avoir été revêtue d'aucun poinçon. Puis, contremarquée du coq gaulois, elle fut em-

employée par les Français en 1792-1793, pendant que l'administration des envahisseurs opéra des perceptions de droits d'entrée au profit de l'armée républicaine, occupant la place forte de Mayence.

Enfin poinçonnée supplémentaires d'une M, elle servit, après 1793, aux fonctionnaires allemands quand ils rentrèrent en possession de la faculté de remettre à tels ou tels négociants les méreaux, qui leur permettaient de faire entrer leurs marchandises dans la ville.

En 1797, les Français reprirent Mayence. Par un arrêté du 18 vendémiaire an VIII (10 octobre 1799) ils régularisèrent la situation, qui jusqu'alors n'avait existé que de fait, sans dénomination spéciale, en établissant l'impôt connu en France sous le nom d'*octroi*. L'article premier de cet arrêté est ainsi conçu :

« Il sera perçu dans la commune de Mayence un octroi municipal conformément au tarif annexé au présent arrêté, spécialement et uniquement destiné à l'acquit des dépenses locales. »

Le surplus de cet arrêté ne fait pas allusion à l'emploi de méreaux d'entrée, mais l'existence même des jetons qui avaient cette destination, démontre l'usage qui en fut réalisé, ou plutôt qui fut continué désormais en vertu d'un texte légal, précisant la dénomination et les conditions de perception de l'impôt.

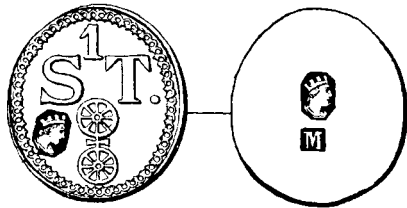
Les Français continuèrent d'occuper Mayence jusqu'en 1814.

Sous le premier Empire, Napoléon, ou plutôt ses ministres, firent la fameuse plaisanterie de mettre à la tête de l'administration préfectorale le conventionnel illustre dont le nom était Jean Bon Saint-André et qui avait pris part à la bataille navale de Trafalgar, où avait péri le vaisseau *Le Vengeur*. C'est ainsi qu'un préfet de Mayence répondit au nom de *Jean Bon*. Ce fonctionnaire montra une grande habileté dans l'accomplissement de sa mission. Il fut récompensé par le titre de baron, que l'empereur lui concéda, et il occupa sa charge importante jusqu'en 1813, année où il mourut du typhus. Pendant qu'il fut à la tête de ce département du Mont-Tonnerre, il chercha à rallier à l'Empire les populations d'origine germanique, qui l'habitaient, en laissant la municipalité s'organiser d'une façon relativement indépendante, et en faisant doter la ville des privilèges usités à l'époque. Mayence, à l'imitation d'autres cités notables, devint une des bonnes villes de l'Empire. Comme telle, elle fut gratifiée, par décret du 20 juin 1811, d'armoiries officielles composées de son antique double roue, au chef d'azur chargé de trois abeilles d'or, et sommées d'une couronne murale, à raison de sa qualité de : bonne ville impériale (1).

(1) BOCKENHEIMER, *La deuxième occupation française à Mayence*, p. 438.

La municipalité de cette nouvelle période de temps, percevant les octrois pour son compte, entendit contremarquer à son tour les méreaux créés et employés par les administrations municipales antérieures dans le but de constater, comme par le passé, les entrées de marchandises. Elle fit graver à cette fin un autre poinçon et elle prescrivit d'y représenter, pour personnifier la ville, une tête de femme, surmontée ou plutôt ceinte d'une *couronne murale*. Cette dernière particularité rappelait la situation privilégiée, qui venait d'être concédée à Mayence, de bonne ville de l'Empire. A partir de 1811, *une même couronne murale figura ainsi au-dessus des armoiries et sur les méreaux.*

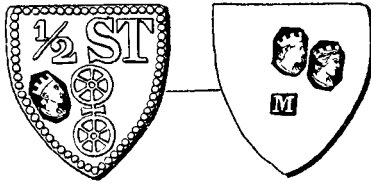
La pièce ci-dessous fournit un exemple de ce poinçonnage :



Le type ancien de la période archiépiscopale antérieure à 1792, c'est-à-dire la lettre M, initiale de Mayence, a été originairement frappée au revers. Ce détail explique comment, en 1794, l'administration allemande a eu l'idée de poinçonner à nouveau d'un M le méreau contremarqué du coq gaulois, puisque cette lettre était l'initiale apposée

dès le début pour les distributions de méreaux et probablement pour les perceptions effectuées du temps des archevêques électeurs. La municipalité de la bonne ville impériale, voulant attester qu'elle faisait usage de ce jeton à son profit, a fait figurer son nouveau poinçon jusqu'en 1814, date de la restitution de la ville à l'Allemagne.

Les méreaux constatant l'entrée d'une demi-charge, qui avaient la forme d'un écu de blason, furent contremarqués de même, ainsi que l'établit la pièce ci-dessous.



La contremarque de la tête de femme ceinte d'une couronne murale figure deux fois au revers pour des raisons qu'il n'est pas facile de préciser. La cause en est peut-être simplement que l'empreinte du premier poinçon n'a pas été trouvée suffisamment nette. Il est également possible qu'à partir d'une certaine époque il n'ait plus été délivré aux portes que des méreaux portant deux poinçons au revers. On a procédé parfois dans différentes villes de cette façon pour déjouer les vols effectués d'un certain nombre de méreaux revêtus seulement d'un seul poinçonnage.

L'usage des contremarques a presque toujours

été le propre des époques troublées. Les événements survenus à Mayence de 1792 à 1814, fournissent une nouvelle preuve de la vérité de cet axiome. Il était utile et même urgent de préciser ces faits, car le temps entraîne rapidement l'oubli des circonstances exceptionnelles ayant occasionné la création des jetons populaires ou l'aposition de marques particulières.

P. BORDEAUX.
